

## **COMPTE-RENDU**

### **DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2019**

L'Assemblée générale mixte des actionnaires d'Air France - KLM s'est réunie le 28 mai 2019 à l'Espace Grand Arche, 1 Parvis de la Défense, 92044 Paris La Défense, en présence des membres du Conseil d'administration.

Elle s'est tenue avec un quorum de 71,255% des actionnaires présents ou représentés. Toutes les résolutions soumises à son vote ont été approuvées.

L'Assemblée générale mixte a été diffusée en direct et la vidéo est disponible en intégralité et en différé sur la page dédiée à l'Assemblée générale du site Internet de la Société [www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com) (rubrique Finance/Actionnaires/Assemblée générale).

#### **Déroulement de l'Assemblée générale**

Dans son introduction, la Présidente a rappelé que l'exercice 2018 a été marquée par le départ inattendu de M. Jean-Marc Janaillac, alors Président Directeur Général, dans un contexte social difficile à Air France. Des décisions importantes sur la gouvernance du Groupe ont été prises en réponse à ces événements particuliers, avec la nomination de M. Benjamin Smith en qualité de Directeur général du Groupe. L'impératif d'unité au sein du Groupe dans le contexte d'une concurrence toujours plus agressive a également été souligné.

#### *Constitution du Bureau et introduction*

Le Bureau de l'Assemblée a été constitué de :

- Madame Anne-Marie Couderc, Présidente de l'Assemblée ;
- Deux scrutateurs : MM. Cédric Garcin (représentant l'Etat Français, actionnaire) et Damien Lanternier (représentant de DNCA Finance, actionnaire), les deux membres de l'Assemblée présents disposant du plus grand nombre de voix et ayant accepté de remplir ces fonctions ;
- Madame Anne-Sophie Le Lay, Secrétaire de l'Assemblée.

La Secrétaire de l'Assemblée a confirmé l'accomplissement des formalités légales et a constaté que le quorum s'est élevé à 71,255% des actions ayant le droit de vote et, en conséquence, que l'Assemblée générale des actionnaires pouvait valablement se tenir. Elle a rappelé que les réponses aux questions écrites des actionnaires sont disponibles sur le site Internet de la Société.

#### *Présentation des résolutions*

La Secrétaire de l'Assemblée a rappelé les résolutions, dont le détail figure dans la brochure de convocation disponible sur le site Internet de la Société.

#### *Résultats financiers*

Monsieur Frédéric Gagey, Directeur général adjoint Economie et Finances du Groupe Air France – KLM, a rappelé les résultats financiers et commerciaux de 2018 ainsi que les faits marquants du 1er trimestre 2019. Il a été fait état d'une année record pour le Groupe en matière de trafic, avec le franchissement du cap de 100 millions de passagers transportés. Ces résultats positionnent le Groupe comme le leader européen sur le trafic long-courrier entre l'Europe et le reste du monde. Les résultats du premier trimestre traduisent une poursuite de la hausse de l'activité avec +3% de passagers transportés.

### *Stratégie*

Monsieur Benjamin Smith, Directeur général du Groupe Air France – KLM, a présenté la stratégie du Groupe et rappelé les nombreux atouts à sa disposition. Les objectifs définis lors de la prise de fonction de M. Smith ont été soulignés : stabiliser les relations sociales au sein d'Air France, simplifier la structure de gouvernance managériale au sein du Groupe et définir les orientations stratégiques d'Air France-KLM. L'objectif du Groupe de devenir un pionnier sur les sujets de responsabilité sociale et environnementale a été mis en avant.

### *Gouvernance et rémunérations*

Madame Anne-Marie Couderc, Présidente du Comité de nomination et gouvernance, a présenté les principaux travaux du Conseil d'administration et de ses comités en 2018 et l'évolution de la composition du Conseil d'administration, avec notamment :

- la cooptation et la nomination de M. Benjamin Smith en qualité de Directeur général du Groupe ;
- la nomination de deux nouveaux administrateurs, Mme Astrid Panosyan, nommée sur proposition de l'Etat français et M. Cees't Hart, en tant que nouveau Président du Conseil de surveillance de KLM ;
- le renouvellement de deux administrateurs, MM. Jean-Dominique Comolli et Jaap de Hoop Scheffer, sur propositions respectives des Etats français et néerlandais.

Les éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2018 aux mandataires sociaux en application des politiques de rémunération approuvées par l'Assemblée générale du 28 mai 2018, ainsi que les politiques de rémunération pour l'exercice 2019, ont été présentés par M. Jaap de Hoop Scheffer, Président du Comité de rémunération.

### *Sécurité des vols et sécurité sanitaire*

L'engagement du Groupe et les moyens mis en place afin d'assurer une sécurité des vols et une sécurité sanitaire optimale ont été rappelés dans une présentation vidéo.

### *Rapports des commissaires aux comptes*

M. Éric Jacquet (KPMG) a présenté les différents rapports du collège des Commissaires aux comptes.

### *Débat avec les actionnaires*

Les réponses aux questions écrites ont été mises en ligne sur le site [www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com) dès l'ouverture de l'Assemblée générale, comme la loi le permet.

La Présidente, accompagnée de Mmes Le Lay et Rigail, et MM. Smith, Gagey, et Elbers a échangé et répondu aux questions orales des actionnaires présents dans la salle.

Les questions posées lors de ces échanges d'une heure ont principalement porté sur la stratégie, la gouvernance, les perspectives du Groupe et le développement durable. L'ensemble des débats est disponible sur le site internet de la Société, sous le lien <https://www.yuca.tv/fr/air-france-klm/assemblee-generale-mixte-2019>.

### *Présentation du résultat des votes*

8 792 actionnaires étaient présents ou représentés à l'Assemblée générale mixte, représentant 304 481 510 actions et 361 678 598 droits de vote, pour un quorum définitif de 71,255%.

A l'issue de cette Assemblée générale mixte, l'ensemble des résolutions proposées ont été adoptées. L'Assemblée générale a notamment pris les décisions suivantes :

**Nominations/renouvellements :**

- Mme Astrid Panosyan a été nommée, sur proposition de l'Etat français, en qualité d'administratrice pour une durée de quatre ans ;
- M. Jean-Dominique Comolli a été renouvelé, sur proposition de l'Etat français, en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans ;
- M. Jaap de Hoop Scheffer a été renouvelé, sur proposition de l'Etat néerlandais, en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans ;
- M. Cees 't Hart, Président du Conseil de surveillance de KLM, a été nommé en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans en vertu des accords de gouvernance entre Air France-KLM et KLM ;
- M. Benjamin Smith, Directeur général d'Air France – KLM, dont la cooptation a été ratifiée, a été renouvelé en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans.

**Approbation des conventions et engagements réglementés relatifs à :**

- la mise en œuvre de la joint-venture transatlantique globale unique entre Air France-KLM, Delta Air Lines Inc. et Virgin Atlantic. Elles permettent notamment, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, la réalisation du rachat par Air France-KLM à Virgin Group de 31 % du capital de Virgin Atlantic ;
- l'indemnité de départ de M. Benjamin Smith, tel qu'autorisé par le Conseil d'administration du 16 août 2018, prévoyant l'octroi au Directeur général d'Air France-KLM d'une indemnité dans certaines hypothèses de départ contraint (notamment en cas de révocation, non renouvellement de son mandat de Directeur général ou de démission forcée liées à un changement de contrôle) sous réserve de conditions de performance.

**Rémunération :**

- Approbation des éléments de rémunération versés au titre de l'exercice 2018 aux dirigeants mandataires sociaux ;
- Approbation de la politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration ainsi que du Directeur général concernant l'exercice 2019 ;

**Autorisations/délégations financières :**

- L'ensemble des délégations financières ont été adoptées. Ces dernières permettent au Groupe de disposer de la flexibilité et de la souplesse nécessaires dans la mise en œuvre de mesures additionnelles de renforcement des fonds propres, essentielles à la continuité des opérations du Groupe dans le contexte de crise sanitaire actuelle. Le détail de ces délégations figure en pages 37 et suivantes de la [brochure de convocation](#).

**Modifications statutaires :**

Modification des articles 9.2, 9.5, 9.6.1, 9.6.2, 10, 11, 13, 14 et 15 des statuts d'Air France-KLM afin d'introduire une nouvelle disposition permettant à la société de demander des informations sur la nationalité de ses actionnaires et de réduire le délai de déclaration des franchissements de seuils statutaires à quatre jours de bourse (au lieu des quinze jours calendaires prévus précédemment).

Le résultat détaillé des votes ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée générale sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://www.airfranceklm.com/fr/finance/actionnaires/assemblee-generale>).